

Les pages contenues dans un registre semblent déclassées, pourquoi ?

Il est possible que les pages des registres paroissiaux ou d'état civil apparaissent comme « déclassées », c'est le cas par exemple pour le registre paroissial de Vidailat pour les années 1771 à 1792.

Il s'agit de l'organisation et de la composition originale des registres, tels qu'ils nous ont été déposés. Or, les Archives départementales ont pour mission d'assurer l'intégrité et le respect de l'ordre initial des documents qu'ils conservent, c'est pour cela que nous les avons numérisés et mis en ligne en l'état.